

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 26161
---	--	---

SEANCE du : **14 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 8 septembre 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Florence ERISSE	Jacky GRELLIER	Florence PREAUD
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Marie-Hélène GUIGNARD	Elina PREAULT
Bruno BODIN	Sylvie FOUILLET	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Emile BREGEON	Pascale FRADIN	Thierry LEBLAN FALZONE	Alain ROBIN, de 18h30 à 19h00 et de 19h05 à 21h21
Pierre BUREAU	David GABORIT	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Sandra CAILTON	Nathalie GEFFARD	Nathalie MOREAU	Nathalie SOUBRE
Yannick CHARRIER	Olivier GEFFARD	Jean-François MORIN	Antoine TRANCHET
Bruno COTHOUIS	Véronique GONNORD	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTEIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Jean-François MOREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN, de 19h00 à 19h05	

Secrétaire de séance : Jean-François MORIN, assisté des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Projet de dénomination d'une nouvelle impasse privée desservant les 12 logements individuels du projet d'aménagement de l'ancien hôpital de Bressuire

Dans le cadre de la reconversion de l'ancien site hospitalier de Bressuire, un projet d'aménagement urbain porté par un privé prévoit la création d'un nouveau quartier mixte sur une emprise d'environ 2,5 hectares. Ce projet comprend notamment des logements, des activités de services, un hôtel-restaurant et des espaces paysagers, en lien avec le futur espace Simone Veil.

La voie dont la dénomination est proposée constitue une impasse privée créée au sein de cette opération. Elle permettra la desserte de 12 propriétés individuelles (lots 1 à 12) et assurera leur adressage ainsi que leur identification pour les services publics, les secours et les différents réseaux.

La dénomination de cette impasse s'inscrit dans la volonté d'accompagner la transformation de l'ancien hôpital en un nouveau quartier résidentiel tout en conservant un lien avec l'histoire et l'identité du site.

Il a donc été décidé de dénommer la voie Impasse de la Maisonnée.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

— **DE VALIDER** cette dénomination.

Le Secrétaire de séance,

Jean-François MORIN



Le Maire,

 Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20260917-DG_DEL_2026_161-DE
 Date de télétransmission : 17/09/2026
 Date de réception préfecture : 07/09/2026